

## DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION

L'Assemblée Générale du 21 juin 2024 a adopté, après discussion, la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION n° 2024-14 Encadrement du nombre de nouvelles accréditations pour 2025

Début de séance :

Quorum 100%

Présents 75,5%

Pouvoirs 24,5%

Vote de la délibération :

Pour 100%

Contre

Abstention

Dans un contexte de tension budgétaire sur les secteurs scolaires et enseignement et formation professionnels, action-clé 1, l'assemblée générale autorise la Directrice de l'Agence à limiter le nombre de nouvelles accréditations accordées, lors de la sélection d'octobre 2024, pour chacun de ces deux secteurs.

Le classement sera fait en fonction de la note obtenue à l'évaluation qualitative des dossiers, réalisée par des experts indépendants.

La limitation proposée pourra être révisée (à la hausse uniquement) compte tenu de l'enveloppe budgétaire finale disponible pour 2025.

Au nom de l'Assemblée Générale,  
Le Président de séance



La Directrice

